



Comité syndical du 5 février 2018

Sommaire

- Délibération n°2018-001 : Validation du compte-rendu du comité syndical du 11 décembre 2017
- Délibération n°2018-002 : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Délibération n°2018-003 : Nombre de délégués
- Délibération n°2018-004 : Elections des membres du Bureau, hors Vice-Présidents
- Délibération n°2018-005 : Remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
- Délibération n°2018-006 : Désignation des membres élus au sein du comité de direction de l'EPIC – Office de Tourisme
- Délibération n°2018-007 : Présentation du plan d'actions 2018 de l'Office de Tourisme
- Délibération n°2018-008 : Approbation des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2017 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Délibération n°2018-009 : Approbation des budgets principal et annexe 2018 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Délibération n°2018-010 : Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC – Office de Tourisme
- Délibération n°2018-011 : Adoption compte administratif 2017 du budget annexe « Instruction du droit des sols »
- Délibération n°2018-012 : Affectation des résultats du budget annexe « Instruction du droit des sols »
- Délibération n°2018-013 : Compte de gestion 2017 du budget annexe « Instruction du droit des sols »
- Délibération n°2018-014 : Vote du budget annexe « Instruction du droit des sols » 2018
- Délibération n°2018-015 : Validation de l'annexe financière 2018 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol
- Délibération n°2018-016 : Adoption compte administratif 2017 du budget principal
- Délibération n°2018-017 : Affectation des résultats du budget principal
- Délibération n°2017-018 : Compte de gestion 2017 du budget principal
- Délibération n°2018-019 : Vote du budget principal 2018
- Délibération n°2018-020 : Vote de la participation des communautés de communes
- Délibération n°2018-021 : Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Délibération n°2018-022 : Validation du projet structurant du territoire de la Bresse bourguignonne
- Délibération n°2018-023 : Elaboration du contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional
- Délibération n°2018-024 : Avis sur le projet arrêté du PLUi du Grand Chalon
- Délibération n°2018-025 : Adhésion au CNAS reportée au 1er janvier 2018

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 26/36

L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 9

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 35

Date de la
convocation :
26 janvier 2018

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2018-001 : Validation du compte-rendu du comité syndical du 11 décembre 2017

M. le Président appelle les membres du comité syndical à valider le compte-rendu du Comité syndical du 11 décembre 2017.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le compte-rendu de la réunion du comité syndical qui s'est tenue le 11 décembre 2017 à 17h30.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 13/02/18
et publié, affiché ou notifié le 20/02/18

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

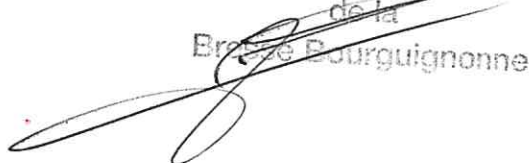


DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 26/36	L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 9	Etaient présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 35	
<u>Date de la convocation</u> : 26 janvier 2018	<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2018-002 : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibération du 19 mai 2014, Monsieur le Président rend compte des décisions prises pour la période du 28 novembre 2017 au 22 janvier 2018.

DECISIONS DU PRESIDENT

- Affranchissements La Poste :
 - en novembre pour une somme de 50.75€ TTC
 - en décembre pour une somme de 624.61€ TTC
- Envois lettres suivies et recommandées La Poste:
 - en novembre pour une somme de 54.08€ TTC
 - en décembre pour une somme de 25.92€ TTC
- Fournitures de bureau Bruneau, ABC et Activ'x :
 - en décembre pour une somme de 358.45€ TTC
 - en janvier pour une somme de 105.00€ TTC
- Abonnement annuel L'indépendant du Louhannais et du Jura pour une somme de 132.00€ TTC
- Frais généraux Supermarché SPAR Louhans pour une somme de 19.48€ TTC
- Opérations dans le cadre du futur Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne :
 - Supermarché SPAR LOUHANS : frais de réception Octobre Rose fin novembre et frais généraux pour une somme de 66.28 euros
 - Restaurant le Phoenix à Saint Germain du Plain: frais de restauration formation PSC1 en novembre pour une somme de 28.40€ TTC

Restaurant le Bourgogne à Cuiseaux frais de restauration formation PSC1 en décembre pour une somme de 28.26€ TTC.

Le comité syndical prend acte des décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 13/02/18
et publié, affiché ou notifié le 20/02/18

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DONT ACTE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte

de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 26/36 L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9 Etaient présents :
Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M.

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35 Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD

Date de la convocation : 26 janvier 2018 Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2018-003 : Nombre de délégués

- *Vu les statuts du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne.*
- *Considérant le retrait de la commune de Sainte-Croix de la communauté de communes Terres de Bresse au 1er janvier 2018.*
- *Considérant les données INSEE de populations légales des communes, en vigueur au 1er janvier 2018.*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 janvier 2018.*

M. le Président indique que la communauté de communes Terres de Bresse a une population de 22 078 habitants au 1er janvier 2018. Selon les statuts du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et notamment l'article 8 sur le nombre de délégués, rappelé ci-dessous :

- Groupement peuplé de moins de 5 000 habitants :4 délégués
- Groupement peuplé de 5 001 à 7 500 habitants :5 délégués
- Groupement peuplé de 7 501 à 10 000 habitants :6 délégués
- Groupement peuplé de 10 001 à 12 500 habitants :7 délégués
- Groupement peuplé de 12 501 à 15 000 habitants :8 délégués
- Groupement peuplé de 15 001 à 17 500 habitants :9 délégués
- Groupement peuplé de 17 501 à 20 000 habitants :10 délégués
- Groupement peuplé de 20 001 à 22 500 habitants :11 délégués
- Groupement peuplé de 22 501 à 25 000 habitants :12 délégués
- Groupement peuplé de 25 001 à 27 500 habitants :13 délégués
- Groupement peuplé de plus de 27 500 habitants :14 délégués

La communauté de communes Terres de Bresse passe donc de la strate des 22 501 à 25 000 habitants à celle des 20 001 à 22 500 habitants et se voit donc désormais représentée par 11 délégués, au lieu de 12 précédemment.

Pour les 3 autres communautés de communes, les données de population municipale en vigueur au 1er janvier 2018 ne modifient pas leur strate et donc leur nombre de délégués reste le même soit 14 délégués

pour Bresse Louhannaise Intercom, 5 délégués pour Bresse Nord Intercom' et 6 délégués pour Bresse Revermont 71.

Le comité syndical prend acte que le nombre de délégués au sein du Comité syndical est dorénavant de 72 soit 36 titulaires et 36 suppléants.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 13/01/18
et publié, affiché ou notifié le 20/02/18

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

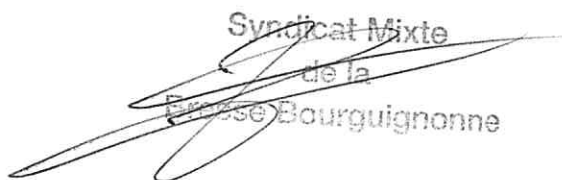


DONT ACTE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 26/36 L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9 Etaient présents :
Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, M. Anthony VADOT, Mme

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35 Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD

Date de la convocation : 26 janvier 2018 Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2018-004 : Elections des membres du Bureau, hors Vice-Présidents

- *Vu la délibération n°2014-028 du 19 mai 2014 et n°2017-004 du 6 février 2017 relatives à la détermination des membres du Bureau.*
- *Vu la délibération n° 2018-016 du 10 janvier 2018 de la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' désignant les représentants au Comité Syndical.*
- *Considérant que Monsieur Daniel BERTIN est démissionnaire de sa fonction de maire et de membre du Conseil municipal de Cuiseaux au 30 novembre 2017.*
- *Considérant le retrait de la commune de Sainte-Croix de la communauté de communes Terres de Bresse au 1er janvier 2018.*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 janvier 2018.*

M. le Président rappelle que le Bureau du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne est composé de treize membres soient le Président, les trois Vice-Présidents inchangés et neuf autres membres.

Pour rappel, les résultats des élections procédées le 6 février 2017 pour les 9 autres membres ont été les suivants :

- Mme Jocelyne MICHELIN, Jean-Marc LEHRE et Joël CULAS pour la communauté de communes Terres de Bresse,
- Mme Jocelyne EUVRARD pour la communauté de communes Bresse Revermont 71,
- M. Daniel BERTIN, M. Jean-Michel LONGIN, M. Frédéric BOUCHET, M. Jean-Marc ABERLENC pour la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom,
- Mme Claudette JAILLET pour la communauté de communes du canton de Pierre-de-Bresse, devenue Bresse Nord Intercom.

Le poste de M. Daniel BERTIN est devenu vacant, suite à la démission de sa fonction de maire et de membre du Conseil municipal de Cuiseaux au 30 novembre 2017. Le poste de M. Joël CULAS est également

devenu vacant suite au retrait de la commune de Sainte-Croix de la communauté de communes Terres de Bresse au 1er janvier 2018.

Le Président propose la candidature de M. Joël CULAS pour représenter Bresse Louhannaise Intercom' et M. Alain DOULÉ pour Terres de Bresse, pour les 2 postes vacants.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le vote à main levée
- **DESIGNE** M. Joël CULAS et M. Alain DOULE comme membres du bureau du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 13/02/18
et publié, affiché ou notifié le. 20/02/18

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 26/36	L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 9	Etaients présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 35	
<u>Date de la convocation</u> : 26 janvier 2018	<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : M. Didier LAURENCY, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2018-005 : Remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne

- *Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.*
- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.*
- *Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.*
- *Vu les délibérations n°2014-37 du 19 mai 2014 et n°2017-026 du 26 juin 2017 relatives à la désignation de la Commission d'Appel d'offres.*
- *Considérant que Monsieur Daniel BERTIN est démissionnaire de sa fonction de maire et de membre du Conseil municipal de Cuiseaux au 30 novembre 2017.*
- *Considérant la réunion de bureau du 12 juin 2017.*

Le Président rappelle que la composition de la Commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, par délibération du 26 juin 2017, était la suivante :

Président : Anthony VADOT

Membres titulaires : M. Cédric DAUGE, M. Jacques GUITON, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Daniel BERTIN et Mme Jocelyne MICHELIN

Membres suppléants : M. Jean-Michel LONGIN, M. Philippe ROUTHIER, M. Frédéric BOUCHET, Mme Claudette JAILLET et M. Jean-Marc LEHRE

L'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce que pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une Commission d'Appel d'Offres composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (dispositions relatives aux Commissions de Délégation de Service Public).

L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son Décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 ont abrogé le Code des Marchés Publics et notamment son article 22 relatif à la composition de la Commission d'Appel d'Offres. Ainsi, contrairement à l'ancienne réglementation, le

Code Général des Collectivités Territoriales ne précisent plus les modalités relatives au fonctionnement et notamment celles relatives au remplacement des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'appliquer les règles de remplacement qui étaient celles prévues par l'ancien article 22 du Code des Marchés Publics, compatible avec la nouvelle réglementation, à savoir qu'il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Ce membre est M. Jean-Michel LONGIN.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** que le remplacement des membres titulaires de la CAO obéisse à l'ancienne réglementation, à savoir qu'il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.
- **VALIDE** la nouvelle rédaction de l'article 9 du règlement intérieur tel qu'annexé, qui reprend les conditions du remplacement et précise l'élection des membres de la CAO.
- **NOMME** M. Jean-Michel LONGIN en qualité de membre titulaire de la CAO, en lieu et place de Monsieur Daniel BERTIN.
- **PREND ACTE** de la composition de la Commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne :

Président : Anthony VADOT

Membres titulaires : M. Cédric DAUGE, M. Jacques GUITON, Mme Jocelyne EUVRARD, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Jean-Michel LONGIN

Membres suppléants : M. Philippe ROUTHIER, M. Frédéric BOUCHET, Mme Claudette JAILLET et M. Jean-Marc LEHRE

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

à la Sous-préfecture le 13/02/18

et publié, affiché ou notifié le 20/02/18

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 26/36 L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9 Etaient présents :
Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Date de la convocation : 26 janvier 2018 Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2018-006 : Désignation des membres élus au sein du comité de direction de l'EPIC – Office de Tourisme

- *Vu les délibérations n°2014-038 du 19 mai 2014 et n°2017-006 du 6 février 2017 relatives à la désignation des membres élus au sein du comité de direction de l'EPIC – Office de Tourisme.*
- *Vu la délibération n°2018-016 du 10 janvier 2018 de la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' désignant les représentants au Comité Syndical.*
- *Considérant le retrait de la commune de Sainte-Croix de la communauté de communes Terres de Bresse au 1er janvier 2018.*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 janvier 2018.*

M. le Président rappelle que le 8 mars 2010, le comité syndical a décidé la composition du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne créé sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial, ainsi que le mode de désignation de ses membres.

Le comité de direction est constitué de 19 membres dont 10 membres élus issus du comité syndical du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et 9 membres socioprofessionnels.

Depuis le 6 février 2017, les 10 élus sont Mme Jocelyne MICHELIN, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, Mme Christine BOURGEOIS, Mme Claudette JAILLET, M. Anthony VADOT, M. Frédéric BOUCHET, M. Stéphane BESSON, M. Joël CULAS et M. Stéphane GROS.

Le poste de M. Joël CULAS est devenu vacant suite au retrait de la commune de Sainte-Croix de la communauté de communes Terres de Bresse au 1er janvier 2018. Il est proposé la candidature de M. Joël CULAS au titre de représentant de Bresse Louhannaise Intercom.

Il est demandé au comité syndical de procéder à l'élection d'un nouveau représentant.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le vote à main levée.

- **DESIGNE** Monsieur Joël CULAS en qualité de représentant au sein du comité de direction de l'EPIC – Office de Tourisme.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 13/04/18
et publié, affiché ou notifié le 26/02/18*

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de
délégués titulaires
présents : 26/36 L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 9 Etaient présents :
Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 35

Date de la
convocation :
26 janvier 2018 Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2018-007 : Présentation du plan d'actions 2018 de l'Office de Tourisme

- Vu la délibération du 7 décembre 2017 du comité de direction de l'EPIC approuvant le plan d'actions 2018 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

M. le Président indique que le plan d'actions 2018 de l'Office de Tourisme a été validé par le comité de direction de l'Office de Tourisme le 7 décembre 2017. Il permet de définir de manière précise les actions qui seront réalisées durant l'année 2018.

Madame la Directrice donne lecture du document validé le 7 décembre 2017.

Le comité syndical prendre acte du plan d'actions 2018 de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 13/01/18
et publié, affiché ou notifié le 20/02/18

Syndicat Mixte

de la

Bresse Bourguignonne



DONT ACTE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte

de la

Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 26/36 L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9 Etaient présents :
Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Date de la convocation : 26 janvier 2018 Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2018-008 : Approbation des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2017 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

- Vu l'article R.133-16 du code du tourisme.
- Vu l'article 7 des statuts de l'Office de Tourisme.
- Vu la délibération du 25 janvier 2018 du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays adoptant les budgets principal et annexe 2017 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

M. le Président indique que l'article R.133-16 du code du tourisme prévoit que le compte financier de l'Office de Tourisme (compte administratif et compte de gestion) soit transmis au comité syndical pour approbation. Ce compte financier de l'Office de Tourisme a été adopté en comité de direction du 25 janvier 2018 et a été annexé à la convocation.

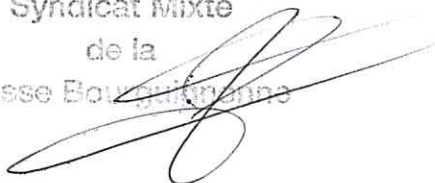
Mme la Directrice présente le compte financier 2017 du budget principal et du budget annexe de l'Office de Tourisme.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte financier 2017 du budget principal et du budget annexe de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 13/02/18
et publié, affiché ou notifié le 20/02/18

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 26/36

L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 9

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 35

Date de la
convocation :
26 janvier 2018

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2018-009 : Approbation des budgets principal et annexe 2018 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

- Vu l'article L. 133-8 du code du tourisme.
- Vu la délibération du 25 janvier 2018 du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays approuvant les budgets principal et annexe 2018 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

M. le Président indique que le code de tourisme et son article L. 133-8 précisent que « le budget et les comptes de l'office du Tourisme, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du conseil municipal ». Ce dispositif vise à garantir une parfaite adéquation et transparence entre l'office de tourisme et la collectivité territoriale.

Mme la Directrice présente les budgets, principal et annexe, 2018 de l'office de tourisme.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget principal et le budget annexe 2018 « activités commerciales » de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

à la Sous-préfecture le 13/02/18

et publié, affiché ou notifié le 20/02/18

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



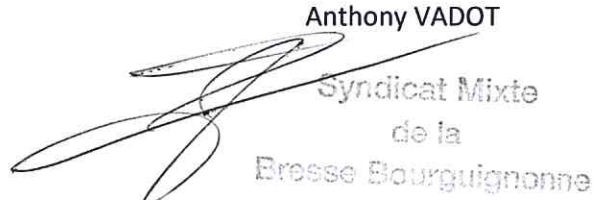
DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT



Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 25/36 L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 10 Etaient présents :
Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 35

Date de la
convocation :
26 janvier 2018 Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2018-010 : Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC – Office de Tourisme

- Vu l'article L. 133-7 du code du tourisme, précisant le budget de l'office de tourisme sous forme d'établissement industriel et commercial ;
- Considérant les budgets, principal et annexe, 2018 de l'EPIC-Office de Tourisme ;

M. le Président expose que le budget 2018 de l'Office de Tourisme prévoit une subvention du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à hauteur de 230 500 euros.

De plus, une convention d'objectifs et de moyens peut être signée entre le Syndicat Mixte et l'Office de Tourisme.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VOTE** une subvention de 230 500 euros à l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;
- **APPROUVE** le projet de convention 2018 d'objectifs et de moyens entre le Syndicat mixte et l'Office de Tourisme telle que présentée en annexe et autorise M. le Président à la signer.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 13/02/18
et publié, affiché ou notifié le 20/02/18

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 24/36 L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 10 Etaient présents :
Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 34

Date de la convocation : 26 janvier 2018 Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2018-011 : Adoption compte administratif 2017 du budget annexe « Instruction du droit des sols »

- Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu les articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Considérant la réunion de bureau du 22 janvier 2018.

M. le Président indique que l'arrêté des comptes du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne est constitué par le vote du comité syndical délibérant sur le compte administratif. Le vote de l'organe délibérant sur les comptes devant intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, M. le Président propose de voter le compte administratif 2017.

Le compte administratif 2017 dressé par M. le Président Anthony VADOT, ordonnateur, est présenté.

Comme indiqué dans le CGCT, il convient de désigner un membre du comité syndical, autre que le Président, pour présider au vote du compte administratif.

M. le Président quitte la salle. M. Jacques GUITON préside le vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le compte administratif 2017 du budget annexe « Instruction du droit des sols ».

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

à la Sous-préfecture le 12/02/18

et publié, affiché ou notifié le 21/02/18

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



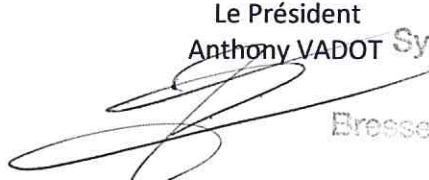
DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 25/36

L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 10

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 35

Date de la
convocation :
26 janvier 2018

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2018-012 : Affectation des résultats du budget annexe « Instruction du droit des sols »

M. le Président indique qu'il convient d'affecter les résultats au 31 décembre 2017.

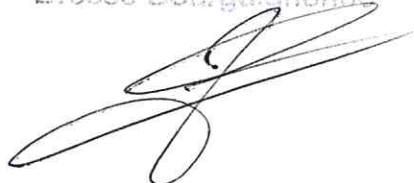
Vu le résultat au 31 décembre 2017 du budget annexe « Instruction du droit des sols » pour un montant de 0.00 euros en fonctionnement et 0.00 euros en investissement, et compte tenu des résultats antérieurs cumulés de 0.00 euros en fonctionnement et 0.00 euros en investissement, l'affectation du résultat est nulle.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'affectation du résultat qui est nulle.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 12/02/18
et publié, affiché ou notifié le 26/02/18

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 25/36 L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 10 Etaient présents :
Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD

Date de la convocation : 26 janvier 2018 Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2018-013 : Compte de gestion 2017 du budget annexe « Instruction du droit des sols »

- Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le compte de gestion transmis par le receveur municipal.

M. le comptable du trésor indique que le compte de gestion du budget annexe « Instruction du droit des sols » a bien été transmis et qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe « Instruction du droit des sols » pour l'exercice 2017, dressé par le comptable du Trésor n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 12/02/18
et publié, affiché ou notifié le 26/02/18

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte

de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 25/36 L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 10 Etaient présents :
Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD

Date de la convocation : 26 janvier 2018 Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2018-014 : Vote du budget annexe « Instruction du droit des sols » 2018

- Vu l'article L. 5212-18 à L. 5212-25 du CGCT.
- Vu les articles 12 et 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne.
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2018 organisé lors du Comité syndical du 11 décembre 2017.
- Considérant la réunion de bureau du 22 janvier 2018.

M. le Président présente le budget annexe « Instruction du droit des sols » pour 2018 qui a été annexé à la convocation.

Fonctionnement :

- Dépenses : 165 087€
- Recettes : 165 087€

Investissement :

- Dépenses : 15 267€
- Recettes : 15 267€

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VOTE** le budget annexe « Instruction du droit des sols », pour l'année 2018, par nature et par fonction.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 12/02/18
et publié, affiché ou notifié le 26/02/18

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 24/36 L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 11 Etaient présents :
Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD

Date de la convocation : 26 janvier 2018 Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Claudette TISSOT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2018-015 : Validation de l'annexe financière 2018 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

- *Vu la délibération n°2015-019 du 8 juin 2015 relative à la validation de la convention type de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.*
- *Vu la délibération n°2016-007 du 8 février 2016 relative à la validation de l'annexe financière 2016 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol et de l'avenant n°1 concernant les dossiers « accessibilité des ERP ».*
- *Vu le débat d'orientation budgétaire 2018 organisé lors du Comité syndical du 11 décembre 2017.*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 janvier 2018.*

M. le Président indique que la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol signée entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et chaque commune prévoit une actualisation annuelle de l'annexe financière. Celle-ci indique le montant des 2 avances payables en avril et en août ainsi que le coût estimatif pour l'année, par commune.

Ainsi, M. le Président propose les répartitions suivantes pour les 39 communes concernées, basées sur le nombre de dossiers traités par commune en 2017 (du 15 décembre 2016 au 14 décembre 2017).

Commune	Equivalents PC 2017	Clé de répartition (%)	Avance payable en avril 2018	Avance payable en août 2018	Coût prévisionnel 2018
BANTANGES	8,4	0,84	449,29	449,29	1283,69
BAUDRIERES	19,6	1,97	1053,69	1053,69	3010,55
BRANGES	70,7	7,1	3797,58	3797,58	10850,22
BRIENNE	6,6	0,66	353,01	353,01	1008,61
BRUAILLES	17,7	1,78	952,07	952,07	2720,2
CHAMPAGNAT	4,5	0,45	240,69	240,69	687,69
CUISEAUX	35,6	3,58	1914,84	1914,84	5470,96
CUISERY	30,2	3,03	1620,66	1620,66	4630,45

DOMMARTIN LES CUISEUX	13,8	1,39	743,47	743,47	2124,2
FLACEY	7,2	0,72	385,11	385,11	1100,3
FRONTENAUD	18,6	1,87	1000,21	1000,21	2857,73
JUIF	9,6	0,96	513,47	513,47	1467,07
LA CHAPELLE NAUDE	14,2	1,43	764,87	764,87	2185,33
LA CHAPELLE THECLE	6,2	0,62	331,62	331,62	947,48
LA FRETTE	7,7	0,77	411,85	411,85	1176,71
LA GENETE	13	1,31	700,68	700,68	2001,94
L'ABERGEMENT SAINTE COLOMBE	32,2	3,23	1727,63	1727,63	4936,09
LE MIROIR	14,1	1,42	759,51	759,51	2170,04
LESSARD EN BRESSE	12	1,21	647,19	647,19	1849,12
LOUHANS	186	18,67	9986,02	9986,02	28531,49
MONTAGNY PRES LOUHANS	20,3	2,04	1091,14	1091,14	3117,53
MONTCONY	7,1	0,71	379,76	379,76	1085,02
MONTPONT EN BRESSE	20,1	2,02	1080,44	1080,44	3086,96
MONTRET	20,5	2,06	1101,83	1101,83	3148,09
ORMES	9,4	0,94	502,78	502,78	1436,51
OUROUX SUR SAONE	73,3	7,36	3936,64	3936,64	11247,55
RATTE	12,5	1,26	673,94	673,94	1925,53
SAGY	30,5	3,06	1636,7	1636,7	4676,29
SAINT CHRISTOPHE EN BRESSE	22,8	2,29	1224,85	1224,85	3499,58
SAINTE CROIX	14,1	1,42	759,51	759,51	2170,04
SAINT ETIENNE EN BRESSE	29,9	3	1604,61	1604,61	4584,6
SAINT GERMAIN DU PLAIN	45,3	4,55	2433,66	2433,66	6953,31
SAINT MARTIN DU MONT	7,1	0,71	379,76	379,76	1085,02
SAINT USUGE	36,7	3,69	1973,67	1973,67	5639,06
SAINT VINCENT EN BRESSE	12,3	1,24	663,24	663,24	1894,97
SIMANDRE	48,1	4,83	2583,42	2583,42	7381,21
SORNAY	37	3,72	1989,72	1989,72	5684,9
TRONCHY	3,3	0,33	176,51	176,51	504,31
VARENNES SAINT SAUVEUR	17,5	1,76	941,37	941,37	2689,63
TOTAL	995,7	100 %	53487,0	53487,0	152820,0

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** l'actualisation annuelle 2018 de l'annexe financière à la convention,
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 13/12/18
et publié, affiché ou notifié le 26/12/18

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 24/36

L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 10

Etaient présents :
Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 34

Date de la
convocation :
26 janvier 2018

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2018-016 : Adoption compte administratif 2017 du budget principal

- *Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.*
- *Vu les articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 janvier 2018.*

M. le Président indique que l'arrêté des comptes du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne est constitué par le vote du comité syndical délibérant sur le compte administratif. Le vote de l'organe délibérant sur les comptes devant intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, M. le Président propose de voter le compte administratif 2017.

Le compte administratif 2017 dressé par M. le Président, Anthony VADOT, ordonnateur est présenté.

Comme indiqué dans le CGCT, il convient de désigner un membre du comité syndical, autre que le Président, pour présider au vote du compte administratif.

M. le Président quitte la salle. M. Jacques GUITON préside le vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

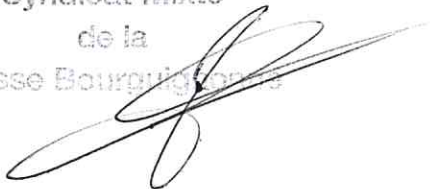
- **ADOpte** le compte administratif 2017 du budget principal.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

à la Sous-préfecture le 12/2/18

et publié, affiché ou notifié le 24.2.18

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT



Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 25/36

L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 10

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 35

Date de la
convocation :
26 janvier 2018

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2018-017 : Affectation des résultats du budget principal

M. le Président indique qu'il convient d'affecter les résultats au 31 décembre 2017.

Vu le résultat au 31 décembre 2017 du budget pour un montant de – 160 088.30 euros en fonctionnement et 12 720.43 euros en investissement, et compte tenu des résultats antérieurs cumulés de 64 661.78 euros en fonctionnement et 42 851.25 euros en investissement,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de l'affectation suivante :

Fonctionnement :

- Déficit de fonctionnement reporté (article 002) : - 95 426,52 euros.

Investissement :

- Excédent d'investissement reporté (article 001) : + 55 571,68 euros.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 17/01/18
et publié, affiché ou notifié le 26/01/18

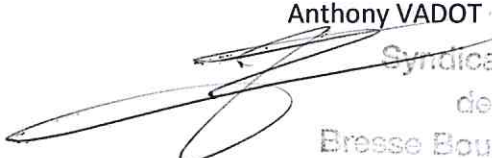
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 25/36 L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 10 Etaient présents :
Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD

Date de la convocation : 26 janvier 2018 Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2017-018 : Compte de gestion 2017 du budget principal

- Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le compte de gestion transmis par le receveur municipal.
- Considérant la réunion de bureau du 22 janvier 2018.

M. le comptable du trésor indique que le compte de gestion du budget principal a bien été transmis et qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2017, dressé par le comptable du Trésor n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 12/02/18
et publié, affiché ou notifié le 26/02/18

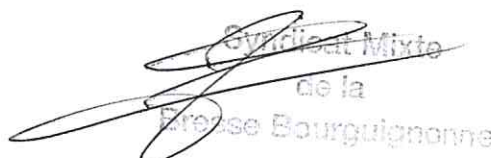
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT



Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 25/36

L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 10

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 35

Date de la
convocation :
26 janvier 2018

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2018-019 : Vote du budget principal 2018

- Vu l'article L. 5212-18 à L. 5212-25 du CGCT.
- Vu les articles 12 et 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne.
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2018 organisé lors du Comité syndical du 11 décembre 2017.
- Considérant la réunion de bureau du 22 janvier 2018.

M. le Président présente le budget principal par compétence puis par chapitres et articles.

Fonctionnement :

- Dépenses : 870 251€
- Recettes : 870 251€

Investissement :

- Dépenses : 1 167 812€
- Recettes : 1 296 096€

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 21/02/18
et publié, affiché ou notifié le 21/02/18

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 25/36 L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 10 Etaient présents :
Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD

Date de la convocation : 26 janvier 2018 Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2018-020 : Vote de la participation des communautés de communes

- *Vu l'article L. 5212-18 à L. 5212-25 du CGCT.*
- *Vu les articles 12 et 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne.*
- *Vu le débat d'orientation budgétaire 2018 organisé lors du Comité syndical du 11 décembre 2017.*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 janvier 2018.*

M. le Président expose le budget principal, les dépenses et recettes prévisionnelles, et rappelle l'article 13 des statuts : « Toute personne publique adhérant aux présents statuts s'engage à verser une contribution directement proportionnelle au nombre d'habitants. La population prise en compte pour le calcul des contributions est la population municipale retenue par le dernier recensement officiel de la population. La délibération portant fixation des participations des communautés de communes devra faire apparaître la part destinée au financement de chacune des compétences du syndicat mixte. »

Il indique que le Syndicat mixte devra en 2018 :

- Verser une subvention de fonctionnement pour l'Office de tourisme de Pays au regard de la nouvelle dynamique au sein de l'Office qui développe la mise en œuvre de nouveaux projets d'animation locale et de valorisation du territoire et de ses acteurs touristiques.
- Accompagner les communes et les communautés de communes dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme et leurs projets urbains avec le SCoT et en lien avec le projet du territoire sur la transition énergétique.
- Réorganiser les temps de travail des agents pour se mettre en conformité avec le nouveau règlement régional sur les missions inéligibles.
- Assurer l'animation et la mise en œuvre des dispositifs contractuels : LEADER, contrat territorial, contrat fluvestre, contrat local de santé.

Ainsi, M. le Président propose les participations suivantes pour chaque communauté de communes :

Communauté de communes	Pop. Municipale 2018	Proposition par habitant en 2018 (tourisme)	Sous-total compétence Tourisme	Proposition par habitant en 2018 (SCoT)	Sous-total compétence SCOT	Proposition par habitant en 2018 (dvpt local)	Sous-total compétence dvpt local	Participation 2018
Bresse Louhannaise Intercom'	28 539	3,45	98 459,55	0,50	14 269,50	1,56	44 520,84	157 249,89
Terres de Bresse	22 078	3,45	76 169,10	0,50	11 039,00	1,56	34 441,68	121 649,78
Bresse Revermont 71	9 868	3,45	34 044,60	0,50	4 934,00	1,56	15 394,08	54 372,68
Bresse Nord Intercom	6 529	3,45	22 525,05	0,50	3 264,50	1,56	10 185,24	35 974,79
TOTAL	67 014		231 198,30		33 507,00		104 541,84	369 247,14

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la participation des communautés de communes, dans les conditions prévues à l'article 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne tels que rappelés, pour l'année 2018.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 30/12/18
et publié, affiché ou notifié le 26/2/18

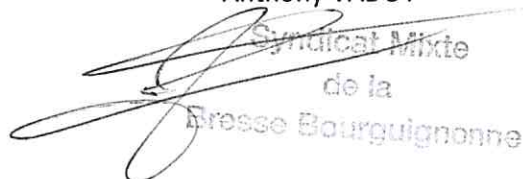
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT



Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 25/36 L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9 Etaient présents :
Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD

Date de la convocation : 26 janvier 2018 Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2018-021 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

- *Vu la délibération n°2017-018 du 6 février 2017 concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit agricole.*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 janvier 2018.*

M. le Président explique que le renouvellement de la ligne de trésorerie est nécessaire car le FEADeR 2014-2020, sollicité depuis le 1er janvier 2016 pour les temps de travail des agents mobilisés sur le programme européen LEADER et le contrat de développement fluvestre de la Seille navigable, est encore compromis pour ce début d'année.

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirage ») lorsqu'il le souhaite. En décembre 2017, 100 000 € ont été ainsi débloqués.

Les conditions proposées pour 2018 par le Crédit agricole sont les mêmes qu'en 2017 soit :

- Montant : 200 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt applicable : variable indexé sur Euribor 3 Mois (au 08/01/2018 : 0%) assorti d'une marge de 1%
- Modalités de tirage : possible à tout moment
- Modalités de remboursements et de paiements des intérêts : possible à tout moment
- Commission de réservation : 0,2% du montant global de la ligne soit 400€ pour 1 an

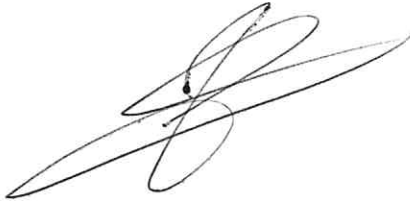
Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le renouvellement de la ligne de trésorerie, si nécessaire, auprès du Crédit agricole pour un montant maximum de 200 000 euros aux conditions indiquées ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues par ledit contrat ;

- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document nécessaire au renouvellement de la ligne de trésorerie.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 15/02/18
et publié, affiché ou notifié le 22/02/18

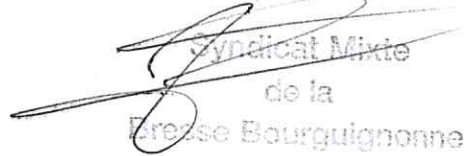
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT



Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 25/36	L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 9	Etaients présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 34	
<u>Date de la convocation</u> : 26 janvier 2018	<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : M. Didier LAURENCY, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2018-022 : Validation du projet structurant du territoire de la Bresse bourguignonne

- *Vu l'appel à projets du dispositif "Saône-et-Loire 2020" pour l'année 2018 et notamment les modalités pour le soutien aux projets territoriaux structurants.*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 janvier 2018.*

M. le Président informe que pour l'année 2018, l'intervention du Département de Saône-et-Loire en faveur des projets portés par les territoires empruntera deux leviers complémentaires :

- Le soutien aux projets portés par les communes et intercommunalités.
- Le soutien à un projet structurant, par territoire de SCoT.

L'enveloppe prévisionnelle est de 7 millions d'euros dont 1,5 M€ au titre des projets structurants.

Un projet structurant doit être en rapport avec les enjeux et priorités définies dans les documents d'orientation, doit répondre aux besoins du bassin de vie et permettre de développer l'attractivité touristique de la Saône et Loire, développer l'offre sportive, de santé, de mobilité, de cadre de vie...

Un seul projet structurant par territoire de SCoT peut être soutenu par an. Ce doit être un projet abouti et mûre dont la réalisation peut être de portée pluriannuelle et qui peut être porté par toute collectivité.

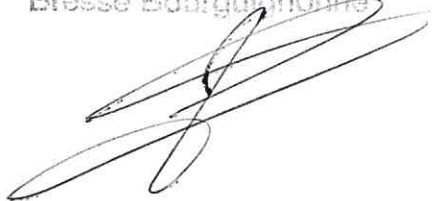
L'approbation du choix du projet présenté pour le bassin de vie doit faire l'objet d'une délibération de l'établissement porteur du SCoT.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le choix du projet de construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement porté par la communauté de commune Bresse Louhannaise Intercom' pour l'année 2018.

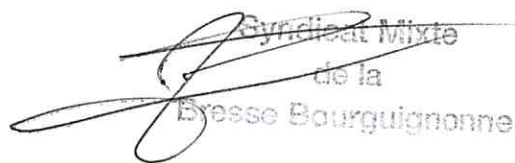
Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 13/04/18.
et publié, affiché ou notifié le. 26/02/18

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT



Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 25/36 L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9 Etaient présents :
Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD

Date de la convocation : 26 janvier 2018 Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2018-023 : Elaboration du contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional

- *Vu la délibération n°2017-045 du 25 septembre 2017 relative à une candidature au contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional.*
- *Considérant la réunion du comité de programmation LEADER du 16 octobre 2017.*
- *Considérant la réunion des Maires des 88 communes du Pays de la Bresse bourguignonne le 24 octobre 2017.*
- *Considérant la visite de M. le vice-président du Conseil Régional et ses services le 31 octobre 2017*
- *Considérant la séance plénière du Conseil de développement le 21 novembre 2017.*
- *Considérant les réunions de la « Mission TEPos » dans les 4 communautés de communes.*
- *Vu la délibération n°2017-056 du 11 décembre 2017 relative à la demande de subvention auprès du Conseil Régional pour l'ingénierie 2018 du futur contrat territorial 2018-2020.*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 janvier 2018.*

M. le Président informe que la négociation du futur contrat territorial 2018-2020 sur la transition énergétique est ouverte depuis le 3 janvier 2018 avec l'envoi, par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, des documents « 1er temps » demandés par le Conseil Régional :

- Bilan qualitatif du contrat territorial 2015-2017
- Résumé de la stratégie du territoire
- Graphe d'objectifs
- Et éléments de la gouvernance locale du projet, modalités de pilotage et moyens d'animation de la stratégie.

Les documents « 2ème temps », transmis le 16 janvier 2018, au Conseil Régional sont :

- Un tableau de programmation pluriannuel sur 3 ans
- Les fiches-projets (volet 1 du contrat : « projets programmés »)
- Les fiches-actions (volet 2 : « actions envisagées »)
- Et les modalités de suivi-évaluation.

Avec les 40 fiches-projets envoyées au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne par les communes, les intercommunalités et les associations, le montant total des sollicitations financières dépasse largement l'enveloppe de 1 400 000 euros annoncée le 31 octobre 2017 par M. le vice-président du Conseil Régional.

Face à cette situation, des solutions comme la réorientation de projets vers d'autres financements (Effilogis, CEE TEPCV ou classiques...) ou le plafonnement de la subvention régionale sont envisageables.

Conformément au règlement régional, les fiches correctement et intégralement renseignées seront négociées dans le cadre du volet 1 « Projets programmés » qui sera doté d'au moins 60% de l'enveloppe financière. Les fiches incomplètes ou potentiellement inéligibles (caractère intercommunal du projet présenté ? respect des critères d'éco-conditionnalité imposés par le Conseil Régional ? etc) intégreront la négociation du volet 2 « Actions envisagées » avec un maximum de 40% de cette enveloppe régionale.

Il y a également la recherche d'une équité entre les domaines que nous demande de traiter le Conseil Régional dans le cadre de la transition énergétique et entre territoires à l'échelle des communautés de communes.

Chaque expéditeur de fiche(s) projet(s) a été informé qu'il ne devait pas engager de dépenses avant le résultat de cette négociation.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M. le Président à poursuivre les négociations avec le Conseil Régional.
- **AUTORISE** M. le Président à signer le futur contrat territorial 2018-2020 élaboré selon la convention-type de la Région annexée.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 15 NOV. 18
et publié, affiché ou notifié le 20/11/18*
Syndicat Mixte

de la
Bresse Bourguignonne

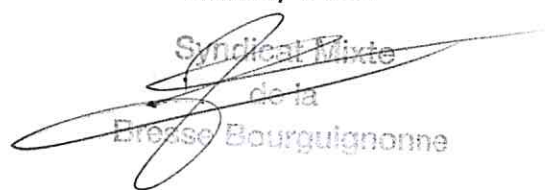


DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 25/36	L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 9	Etaient présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 34	
<u>Date de la convocation</u> : 26 janvier 2018	<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : M. Didier LAURENCY, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2018-024 : Avis sur le projet arrêté du PLUi du Grand Chalon

- *Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2012 donnant compétence au Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne pour l'élaboration, le suivi et la révision d'un Schéma de cohérence territorial.*
- *Vu les articles L121-4 et L123-9 du Code de l'Urbanisme relatifs aux Personnes Publiques Associées.*
- *Vu le SCoT de la Bresse bourguignonne approuvé le 26 juin 2017.*
- *Considérant que le territoire du Grand Chalon est voisin de celui du Pays de la Bresse bourguignonne.*
- *Considérant que le SCoT du Chalonnais n'est pas approuvé.*
- *Considérant le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal reçu le 15 novembre 2017.*

M. le Président présente une synthèse du projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Grand Chalon et fait part de l'analyse technique.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet du PLUi du Grand Chalon.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 13/02/18
et publié, affiché ou notifié le 13/02/18

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne
Le Président
Anthony VADOT

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 5 février 2018 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 25/36 L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 9
Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 34
Etaient présents :
Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Maryvonne BERTHAUD, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Michel LONGIN, M. Jacky RODOT, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, M. Stéphane GROS, M. Jean-Marc LEHRE, M. Michel LOUCHE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD

Date de la convocation : 26 janvier 2018
Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, M. Daniel PUTIN, M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALLIER, M. Nicolas VILAIN, Mme Françoise PUGEAUT

Secrétaire de séance : M. Cédric DAUGE

Délibération n°2018-025 : Adhésion au CNAS reportée au 1er janvier 2018

- Vu la délibération du 6 février 2017 du comité syndical visant à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de l'établissement public auprès du CNAS à compter du 1 septembre 2017.
- Vu la convention d'adhésion au CNAS signé par le Président le 14 novembre 2017.

M. le Président indique qu'une Action Sociale en faveur du personnel n'a pas pu être mise en place à compter du 1 septembre 2017 et que l'adhésion au CNAS a été reportée au 1er janvier 2018.

Il vous est rappelé que cette adhésion sera renouvelée annuellement par tacite reconduction par le versement au CNAS d'une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant : (nombre de bénéficiaires actifs et/ou retraités indiqués sur les listes) x (la cotisation par bénéficiaires actifs et/ou retraités).

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **METTRE EN PLACE** une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1er janvier 2018.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 14/02/18.

et publié, affiché ou notifié le 26/02/18

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne